

[Text]

questions, notamment celle du personnel qui doit nous arriver très bientôt du groupe en question, et nous nous occuperons bientôt des questions financières. Donc, j'ai l'impression que vers le mois de juillet, on saura s'il y a une véritable possibilité d'entente dans le cas de Montréal, comme dans d'autres cas à travers le pays.

**Mme Venne:** Mon autre question porte sur l'aérogare qui existe à Saint-Hubert. C'est la seule aérogare au Canada à être la propriété d'un transporteur aérien.

**M. Barbeau:** Non.

**Mme Venne:** C'est ce qu'on m'a dit.

**M. Barbeau:** Ce n'est pas tout à fait juste. Il y a une politique à Transports Canada qui dit que les transporteurs aériens ne doivent pas être propriétaires d'aérogares. La raison de cette politique est assez simple: l'équité d'accès et la concurrence ne sont pas possibles quand des compagnies aériennes sont propriétaires.

Je vais vous raconter une anecdote. Je suis passé à San Francisco il y a deux semaines. Le gérant de l'aéroport me disait que la compagnie United Airlines contrôlait une grande partie de l'aéroport et que cela leur causait des problèmes inouïs. On parle d'un immense aéroport, mais je pense tout de même que la politique est bonne.

À Saint-Hubert, la bâtisse en question est la propriété d'une autre compagnie, et la compagnie Intair Transit loue de cette compagnie. Ce n'est pas la compagnie Intair Transit qui est propriétaire de la bâtisse.

**Mme Venne:** Eh bien, je dois vous dire honnêtement qu'Intair Transit sous-loue le terrain. Le terrain avait été loué à Tracy Holding par Transports Canada, et Intair Transit sous-loue de Tracy Holding. Mais la bâtisse appartient à Intair Transit, que je sache. D'ailleurs, il y a dans le bail une clause disant qu'Intair Transit doit en permettre l'accès à n'importe quelle compagnie aérienne qui voudrait s'installer à Saint-Hubert. C'est certainement pour cela qu'il y a cette clause-là. Autrement, je ne verrais pas pourquoi il y aurait une clause semblable dans le bail.

**M. Barbeau:** On me dit encore que la bâtisse est la propriété de Tracy Holding et qu'Intair Transit sous-loue de Tracy Holding et exploite la bâtisse.

**Mme Venne:** Pourquoi a-t-on mis cette clause dans le bail?

**M. Barbeau:** Parce qu'ils ont un bail pour la bâtisse et, ayant le bail, ils doivent, sur avis de 180 jours, je pense, donner l'accès à d'autres compagnies aériennes. Ils sont les détenteurs exclusifs présentement, mais ils ne sont pas propriétaires. C'est différent.

**Mme Venne:** J'ai parlé à votre directeur d'aéroport de Saint-Hubert il y a à peine une semaine, et lui-même me parlait d'Intair Transit comme étant propriétaire de la bâtisse. Peut-être est-il mal renseigné, mais...

**M. Pronovost:** Ils agissent probablement comme s'ils étaient propriétaires.

[Translation]

feedback from that group. Soon we will be tackling the financial issues. I feel that towards the end of July, we will know whether we have a chance of coming to an agreement with Montreal as well as with a number of other cities throughout the country.

**Mrs. Venne:** My second question has to do with the terminal building in Saint-Hubert. It is the only one in Canada that belongs to an airline.

**Mr. Barbeau:** No.

**Mrs. Venne:** That is at least what I was told.

**Mr. Barbeau:** That is not entirely right. According to a Transport Canada policy, airlines should not also own the terminal buildings. The rationale behind this policy is a simple one: ownership of a terminal building by an airline reduces equality of access and competition.

Let me cite some anecdotal evidence. I was in San Francisco two weeks ago. The airport manager there told me that United Airlines controls a major part of the airport and that this causes the airport management some incredible problems. We are talking here of course of a giant airport but I think that our policy is a sound one in general.

In Saint-Hubert, the building in question belongs to another company and Intair Transit leases it from that company. Intair Transit does not own the building.

**Mrs. Venne:** Well, I must tell you frankly that Intair Transit sublets the land. The land had been leased to Tracy Holdings by Transport Canada and Intair Transit sublets it from Tracy Holdings. As far as I know, the building belongs to Intair Transit. Under the lease, Intair Transit is obliged to let access to any airline that wants to locate in Saint-Hubert. That is certainly why that clause was inserted in the lease. Otherwise, I do not see why the lease would contain such a clause.

**Mr. Barbeau:** I have been told that the building belongs to Tracy Holdings and that Intair Transit manages it under a sublet agreement with Tracy Holdings.

**Mrs. Venne:** Why was that clause inserted in the lease?

**Mr. Barbeau:** Because there is a lease covering the building and, according to that lease, they must, on 180 day's notice, grant access to other airlines. They are actually the exclusive users of the building but they do not own it. There is a difference.

**Mrs. Venne:** I spoke to your airport manager in Saint-Hubert less than a week ago and he himself mentioned that Intair Transit owned the building. Perhaps he was misinformed, but...

**Mr. Pronovost:** They probably behave as though they owned the building.